



Regroupement Pied Carré
5445, De Gaspé, local 303
Montréal (Québec) H2T 3B2
Téléphone : 514 272-1313/piedcarre.org

Gestionnaire délégué :
Ateliers créatifs Montréal

ATELIERS
CRÉATIFS
MONTRÉAL

ANNÉE 2017 – 2018

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE PIED CARRÉ

(nouveau membre sujet à approbation)

Date d'adhésion ou de renouvellement : _____ / _____ / _____
jour mois année

Veillez prendre en note que votre adhésion expirera le 31 mars prochain et sera à renouveler le 1^{er} avril de chaque année.

Cochez (✓) l'endroit approprié : Membre individuel : _____ 20,00\$ (coût annuel)
Membre ONBL : _____ 40,00\$ (coût annuel)
Membre entreprise : _____ 75,00\$ (coût annuel)

Paiement par chèque _____ prélèvement automatique _____ argent comptant _____
(le chèque doit être émis à l'ordre de **Regroupement Pied Carré**)

Nom : _____ Prénom : _____
(écrire en caractères d'imprimerie) (écrire en caractères d'imprimerie)

Nom de l'entreprise ou de l'organisme: _____ # local : _____
(s'il y a lieu) (écrire en caractères d'imprimerie)

Adresse de résidence : _____
(écrire en caractères d'imprimerie)

Adresse courriel : _____
(écrire en caractères d'imprimerie)

No. de téléphone : _____ (principal) No. de téléphone : _____ (autre)

Date d'arrivée dans le projet Pi2 : _____

Pratiques artistiques et/ou occupation : arts pluridisciplinaires, arts visuels et médiatiques, métiers d'art, littérature, arts de la scène, musique, cinéma et vidéos indépendants ou autres.

Précisez : _____ Numéro de membre : **Pi2-**_____

Signature du membre (ou de la personne autorisée) : _____

Signature de l'administrateur de Pied Carré : _____

Le soutien financier des membres par leur adhésion ou leur renouvellement annuel constitue un apport fondamental pour le développement du Regroupement Pied Carré. Sans compter que les membres bénéficient notamment des avantages suivants : le droit de voter aux assemblées générales annuelles, de se présenter et d'être élu au conseil d'administration de Pi2, la réception d'un bulletin d'information mensuel, l'opportunité d'y annoncer leur événement en cours ou à venir et l'accès à la chambre à peinture ventilée (CPV).

Réservé à l'administration

Approbation du nouveau membre : _____